

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2018

Délibération n°2018-03 portant approbation des tarifs de la cafétéria Ulm

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les tarifs tels que figurant dans les tableaux joints.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 15	Pour : 20 voix
Procurations : 8	Contre : -
Votants : 23	Abstention(s) : 3 voix

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 28 février 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 28 février 2018

Conseil d'administration du 28 février 2018

Tarifs de la Cafétéria Ulm

1) Actualisation des tarifs des produits de la cafétéria

Produits	Tarif actuel	Nouveau tarif proposé	
Sandwichs	2,50 €	3 €	
Quiches	2 €	2,50 €	
Salades	1,40 €	2€	
Pâtisseries	1,20 €	1,50€	
Petit déjeuner	1,70 € pain, beurre, confiture, boisson chaude, jus de fruits, 1 fruit ou 1 yaourt	Étudiant : 1,70 € <i>Idem</i>	pain, beurre, confiture, boisson chaude, jus de fruits 1 fruit ou 1 yaourt
		Non étudiant : 2,50 €	

2) Création d'une « formule sandwich » à la cafétéria

Formule	Prix proposé
Sandwich + dessert + boisson	5 €
Quiche + dessert + boisson	4,50 €

Pour le convive, la formule sera moins chère par rapport au prix qu'il paie actuellement pour ces trois mêmes produits achetés *séparément*.